

Séance extraordinaire du 18 août 2008



2008-08
171

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 18 août 2008 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly (absent)
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - OUVERTURE DE LA SESSION ET CONFIRMATION DE LA RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION:

Après confirmation de la réception de l'avis de convocation d'assemblée spéciale par tous les membres du conseil, dans les délais prescrits, et vérification du quorum, la mairesse invite le conseiller au siège no 3, M. Normand Pouliot, à réciter la prière d'usage et elle procède à l'ouverture de la session.

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1 - Ouverture de la session et confirmation de la réception de l'avis de convocation :

2 - Adoption de l'ordre du jour

3 - Adoption des procès-verbaux

3.1 - Session régulière du 14 juillet 2008

3.2 - Session régulière du 11 août 2008

4 - Première période de questions

- 5 - Correspondance
 - 5.1 - Bordereau de correspondances
- 6 - Hygiène du milieu-recyclage
 - 6.1 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
- 7 - Sécurité publique
 - 7.1 - Dépôt du rapport concernant les piscines résidentielles
- 8 - Travaux publics-aqueducs-égouts
 - 8.1 - Demande d'installation d'une lumière de rue
 - 8.2 - Demande d'autorisation, par le comité du Rodéo, d'installation de haut-parleurs
 - 8.3 - Travaux d'aménagement de la cour d'école
- 9 - Loisirs-tourisme
 - 9.1 - Rapport mensuel d'activités du mois précédent et prévisions du mois courant
- 10 - Urbanisme-développement du territoire
 - 10.1 - Dépôt du procès verbal d'une rencontre des membres du comité d'urbanisme
 - 10.2 - Demande de dérogation mineure
- 11 - finances-gestion des services
 - 11.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité de finances
 - 11.02 - Comptes du mois de juillet 2008
 - 11.03 - Rapport des heures supplémentaires du mois de juillet 2008
 - 11.04 - Engagements du mois d'août 2008
 - 11.05 - Rapport des heures en banque au 26 juillet 2008
 - 11.06 - Mandats ou contrats accordés par la direction générale
 - 11.07 - Prêt de matériel informatique de la municipalité (conseiller au siège No. 1)
- 13 - Législation
- 14 - Divers
 - 14.1 - Poste de représentant de la municipalité de La Guadeloupe au sein du conseil d'administration de la Ressourcerie Beauce Sartigan
- 15 - Deuxième période de questions
- 16 - Clôture et levée de l'assemblée

Tous les conseillers n'étant pas présents, l'ordre du jour apparaissant à l'avis de convocation ne pourra être modifié.

03 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

03.01 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2008

3.1 - SESSION RÉGULIÈRE DU 14 JUILLET 2008 :

Copie du procès-verbal de la session régulière du conseil tenue le 14 juillet dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures

avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par Mme Lise Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 14 juillet 2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

**2008-08
173**

03.02 - SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2008

3.2 -SESSION RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2008 :

Copie du procès-verbal de la session du conseil tenue le 11 août dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente session afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 11 août 2008, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS :

05 - CORRESPONDANCE

5 - CORRESPONDANCE :

05.01 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES

5.1 - BORDEREAU DE CORRESPONDANCES :

Dépôt du bordereau de correspondances, session du 18 août 2008. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE

6 - HYGIÈNE DU MILIEU - RECYCLAGE :

06.01 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHEMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

6.1 - RAPPORT MENSUEL SUR LE TONNAGE DE DÉCHETS ACHÉMINÉS AU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE :

La mairesse dépose un document préparé par la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud;

- Ce document nous informe que le tonnage de déchets provenant de notre municipalité et acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire pour le mois de juillet 2008 est de 41,94 T.M./ 5 semaines;
 - L'estimation du tonnage à être acheminé par notre municipalité pour l'an 2008 est de 886 tonnes métriques, soit une moyenne de 73,84 T.M. par mois.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE :

07.01 - DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES

7.1 - DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT LES PISCINES RÉSIDENTIELLES :

Le directeur général dépose le relevé des piscines résidentielles effectué, maison par maison, sur l'ensemble du territoire de la municipalité. Voici les grandes lignes du rapport:

Piscines (total de 111):

- 11 creusées
- 100 hors terre
 - Conventionnelles (58)
 - Gonflables (26)
 - Démontables (3)
 - Spas (13)

Principales dérogations ou contraventions à la réglementation municipale:

- Seulement 36 propriétaires ont déclaré avoir demandé un permis d'installation de piscines
- Clôture non conforme, absente, accès non sécuritaire à la piscine ou ne disposant d'aucun dispositif de sécurité (96)
- Glissades ou tremplins non règlementaires (5)
 - Glissade installée à une piscine hors terre (3)
 - Plongeoir installé à une piscine creusée dont la profondeur est inférieure à 8 pieds. (2)

Principales recommandations:

- Réviser complètement la réglementation afin de mieux la préciser
 - Ex: définitions d'une piscine, d'une aire de circulation, d'une aire de sécurité, etc.
- Prévoir une section de réglementation:
 - pour les piscines gonflables ou démontables
 - pour les spas
- Procéder par déclaration ou engagement écrit du propriétaire à respecter les normes de sécurité émise à la réglementation municipale plutôt que par avis et amendes.

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement de mandater un comité de sécurité publique afin de procéder à une révision complète de la réglementation municipale en matière de piscines et d'installations aquatiques extérieures résidentielles.

Adoptée unanimement.

08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUCS-ÉGOUTS 8 - TRAVAUX PUBLICS - AQUEDUCS - ÉGOUTS :

2008-08
175

08.01 - DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE

8.1 -DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE :

Attendu la demande de M. Sylvain Roy

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'autoriser l'installation d'une lumière de rue supplémentaire à proximité du 334, 8ème Rue Ouest.

Adoptée unanimement.

2008-08
176

08.02 - DEMANDE D'AUTORISATION, PAR LE COMITÉ DU RODÉO, D'INSTALLATION DE HAUT-PARLEURS

8.2 - DEMANDE D'AUTORISATION, PAR LE COMITÉ DU RODÉO, D'INSTALLATION DE HAUT-PARLEURS:

Attendu la demande d'autorisation, par le comité du Rodéo de La Guadeloupe, d'installer des haut-parleurs dans les poteaux de la municipalité, pour les 18-19-20 et 21 septembre 2008, pour faire la diffusion de musique country entre 12.00hrs et 22.00hrs

Attendu que le comité s'engage à ce que le niveau sonore, contrôlé à partir du Centre Sportif, soit acceptable;

Attendu que ces équipements seraient installés sur la 1ème Avenue et la 8ème Rue Ouest

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement de refuser la demande du comité du Rodéo aux motifs suivants:

- Le comité du Rodéo ne contrôle pas, sur le site même, le niveau sonore de la musique et des descriptions d'activités.
- Les résidents de la communauté ne s'identifient pas tous à la musique country et ne souhaitent pas entendre encore de plus près la description des activités par l'animateur maison
- Le comité du Rodéo n'a pas présenté:
 - de programmation de musique
 - de plan d'installation des équipements

Adoptée unanimement.

08.03 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE

8.3 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE :

Dépôt de l'estimé financier concernant des travaux d'amélioration des équipements de loisirs dans la cour arrière des Écoles St-Louis et Roy (*sous forme de main-d'oeuvre et de matériel*);

Cette proposition a été acceptée par la direction de l'école comme équivalant à une participation financière de 7,500\$ acceptée par ce conseil à son budget d'immobilisation 2008.

Les travaux ont débutés ce 2008-08-11 et devraient être terminés le 2008-08-18

09 - LOISIRS-TOURISME

09 - LOISIRS - TOURISME :

09.01 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT

09.1 - RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS DU MOIS PRÉCÉDENT ET PRÉVISIONS DU MOIS COURANT :

Le directeur général dépose un rapport mensuel d'activités du mois de juillet et rapport prévisionnel du mois d'août, préparé par la directrice en loisirs.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

**2008-08
177**

10.01 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME

10.1 - DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ D'URBANISME:

Le directeur général dépose le procès verbal de la réunion du comité d'urbanisme tenue le 30 juin 2008

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'adopter le procès verbal de la réunion du 30 juin dernier du comité d'urbanisme et des recommandations qui y sont contenues

Adoptée unanimement.

**2008-08
178**

10.02 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

10.2 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

Demande de dérogation mineure, par M. Laurent-Paul Drouin, visant à obtenir l'autorisation pour la construction d'un bâtiment dépassant les dimensions autorisées par la réglementation municipale;

- la norme est d'environ 20' X 24'
- la dimension du bâtiment pour le permis demandé est de 24' X 34'

Ce bâtiment servira exclusivement à l'entreposage des échafaudages et des matériaux de construction du propriétaire.

Après étude de la demande le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accepter la dérogation.

Attendu que cette dérogation ne change pas l'usage;

Attendu qu'aucune enseigne ne sera installée (au plus une enseigne de 24" X 24");

Attendu que ce bâtiment ne servira qu'à l'utilisation personnelle du requérant;

Attendu que cette dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance et au droit de propriété des voisins;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de dérogation mineure# 2008-07-0003, de

M. Laurent-Paul Drouin, tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme

Adoptée unanimement.

11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

11 - FINANCES - GESTION DES SERVICES :

11.01 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DE FINANCES

11.1 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RENCONTRE DES MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES :

Aucune réunion du comité des finances au début du mois d'août 2008. Prochaine rencontre prévue mercredi le 20 août 2008, 19.30 hrs.

**2008-08
179**

11.02 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2008

11.2 - COMPTES DU MOIS DE JUILLET 2008 :

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Quelques questions sont posées par des élus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyée par M. Richard Fluet et résolu unanimement que les comptes du mois de juillet 2008 montant total de 250,767.21\$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil.

Ventilation du déboursé :

- Comptes payés 54,215.23 \$
- Comptes à payer 151,508.64 \$
- Salaires nets versés 30,043.22 \$
- Remises d'employeur 15,000.12\$

Adoptée unanimement.

11.03 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUILLET 2008

11.3 - RAPPORT DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES DU MOIS DE JUILLET 2008 :

Dépôt du rapport des heures supplémentaires effectuées par les employés durant le mois de juillet 2008.

**2008-08
180**

11.04 - ENGAGEMENTS DU MOIS D'AOÛT 2008

11.4 - ENGAGEMENT DU MOIS D'AOÛT 2008 :

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Fluet et résolu unanimement d'approuver les engagements budgétaires du mois d'août 2008 pour un montant total de 87 250 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

11.05 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 26 JUILLET 2008

11.5 - RAPPORT DES HEURES EN BANQUE AU 26 JUILLET 2008 :

Dépôt du rapport des heures en banque des employé-e-s de la municipalité au 26 juillet 2008.

**2008-08
181**

11.06 - MANDATS OÙ CONTRATS ACCORDÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

11.6 - MANDATS OU CONTRATS ACCORDÉS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE:

Attendu que le règlement 379-2007, concernant le contrôle et le suivi budgétaire, autorise le directeur général à engager la municipalité pour des contrats ne dépassant pas 5,000\$;

Attendu que ces engagements doivent être déposés devant ce conseil pour approbation;

En conséquence,

Il est proposé par M. Claude Grondin, appuyé par M. Normand Pouliot et résolu unanimement d'approuver les engagements autorisés par la direction générale à savoir:

1. Mandat Me Gilbert Lacroix pour préparation des documents de servitude nécessaires aux travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sanitaire sur 8e Rue Est (Domaine).
2. Mandat Me Gilbert Lacroix régularisation des titres de propriété municipale, terrain du Centre Sportif.
3. Renonciation à une partie de la taxe sur les mutations immobilières (ajuster la taxe au prix de vente) afin de faciliter la vente de l'immeuble immatriculé 7091-62-5964, propriété de Mme Céline Roy et de M. Claude Roy, laquelle est située au 380 9ème Rue Ouest.

Adoptée unanimement.

**2008-08
182**

11.07 - PRÊT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ (CONSEILLER AU SIÈGE NO. 1)

11.7- PRÊT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE DE LA MUNICIPALITÉ (CONSEILLER AU SIÈGE NO 1)

Attendu qu'un poste informatique avait été prêté à la conseillère au siège no 1, il y a un an, afin de lui permettre de se familiariser avec l'informatique de base et internet;

Attendu que ce poste était prêté pour une période de un an;

En conséquence,

Il est proposé par M. Normand Pouliot appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement que la Municipalité de La Guadeloupe reprenne possession de l'équipement informatique.

Adoptée unanimement.

12 - LÉGISLATION

12 - LÉGISLATION :

13 - DIVERS

13- DIVERS:

2008-08
183

**13.01 - POSTE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN**

**13.1 - POSTE DE REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE LA
GUADELOUPE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
RESSOURCERIE BEAUCE SARTIGAN:**

Attendu que le poste de représentant de la municipalité de La Guadeloupe, au sein du conseil d'administration de la Ressourcerie Beauce Sartigan, doit être renouvelé;

Attendu que Mme Lise Roy ne souhaite pas poursuivre un second mandat;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Roy appuyé par M. Claude Grondin et unanimement résolu de nommer M. Normand Pouliot à titre de représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Ressourcerie Beauce Sartigan

Adoptée unanimement,

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS :

2008-08
184

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par Mme Lise Roy, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 21H15

Huguette Plante, mairesse

Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.